

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

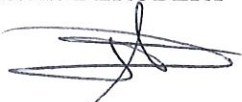
<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois <b>Commune de Minzier (74270)</b></p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b> <b>Séance du 21 septembre 2023</b> Par suite d'une convocation en date du 12 septembre 2023, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 21 septembre 2023 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 9 Votants : 10  <b>Délibération n° 37_2023</b></p>	<p>Etaient présents : Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Nicolas GIROD, Sébastien REY-GORREZ, Céline GEORG, Béatrice TISSOT, André MORARD, Carole ETTORI, Rémi BESSERER Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.  Absents excusés : Yanis ETHEVE, Alexandre BAUDET (a donné pouvoir à Sébastien REY-GORREZ), Gaëlle MESSINA, Marie TROUILLET, Aline SIMOES, Jacques VUICHARD  Secrétaire de séance : Christelle DEROBERT</p>

**Objet : CHANGEMENT DE LOCATAIRE APPARTEMENT N° 5 – RÉSIDENCE DU BOURG**

Suite au départ de Monsieur RUNDSTADLER Tony et Madame Jessica DUVAL, locataires de l'appartement communal n°5 situé Résidence du Bourg, 15 route de l'Écule à Minzier, le 04 août 2023, Madame Christelle DEROBERT, Adjointe au Maire chargée des appartements communaux, annonce au Conseil Municipal que, après étude des dossiers par la commission, l'appartement n° 5 nommé ci-dessus a été attribué à Madame DEFER Cyndie à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 pour un loyer de 868 € par mois, des charges mensuelles de 90 € et le versement d'une caution de 868 €.

**Après avoir délibéré**, le Conseil Municipal approuve cette décision et prend acte de la location du logement communal n°5 de la Résidence du Bourg située 15 route de l'Écule à Minzier au profit de Madame DEFER Cyndie à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 pour un loyer mensuel de 868 €, des charges mensuelles de 90 € et le versement d'une caution de 868 €.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le :</p>	<p>Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET</p>	<p>Le secrétaire de séance, Christelle DEROBERT</p> 
--	---	---

